PDF Compressor Pro

Association fondée en 1907
Reconnue d'utilité publique – décret du 3 février 2010
Membre fondateur de l'UICN

OBSERVATOIRE DE LA FORÊT

RAPPORT 2012

Fontainebleau, le 20 janvier 2013

Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau 26, rue de la Cloche - B.P.14 - 77301 Fontainebleau Cedex
tél. : (33) 01 64 23 46 45 contact : info@aaff.fr www.aaff.fr

PDF Compressor Pro

Lors de leur assemblée générale de 2012, l'association des Amis de la Forêt de Fontainebleau ont exprimé leur volonté de renforcer leur action en vue d'assurer la sauvegarde des paysages forestiers du massif. En effet, l'Association est de plus en plus souvent approchée par des promeneurs, adhérents ou non, qui s'inquiètent de voir la forêt victime d'actes de vandalisme, de négligences ou d'une exploitation forestière qui affectent la qualité des paysages et des sites. Parmi les faits signalés, reviennent le plus souvent : des actes de vandalisme affectant le petit patrimoine de la forêt ; des tags ou « fresques » sur les rochers ; des signalétiques sauvages, souvent matérialisées par des balises peintes sur les rochers ou les arbres ; la présence de déchets, de détritus, voire de « monstres », comme des canapés ou des lits, au bord des routes ou sur les parkings ; des gravats provenant de travaux effectués, le plus souvent, chez des particuliers, et déposés par des entrepreneurs locaux, parfois même au cœur de la forêt, qui se refusent à aller dans les déchetteries ; des coupes jugées inopportunes ou incomprises à proximité de sites remarquables (mare, point de vue) ou le long des chemins forestiers ; la présomption d'abandon de grumes sur les places de dépôt ou à l'intérieur des parcelles ; les dommages occasionnés au sous-bois par des engins d'exploitation ou de débardage provoquant notamment des ornières parfois non suivis d'une remise en état des chemins et sous-bois après exploitation, en infraction aux cahiers de charges prévus quand ces coupes sont effectivement déchargées.

Pour répondre à cette situation, le conseil d'administration a décidé de mettre à compter du 1er janvier 2012 un Observatoire de la forêt. Celui-ci a pour mission de recueillir les remontées du public sur la forêt, autant les remarques positives que les informations sur ces multiples atteintes au patrimoine et aux paysages forestiers. Ces remontées sont recueillies sur le site de l'Association. Des « observateurs », membres bénévoles de l'Association, vérifient leur nature et leur gravité et en informent très rapidement les autorités concernées qui sont dans la plupart des cas les agents de l'ONF territorialement compétents et qui collaborent ainsi au projet. L'Observatoire veille à ce que le signalement des faits constatés soit suivi des actions appropriées et en informe les personnes qui l'ont saisi. Il fonctionne en étroite relation avec l'Office national des forêts fréquemment sollicité par nos observateurs. Un compte rendu des faits signalés et des suites données est périodiquement établi et accessible sur le site de l'Association.

Au cours de sa première année de fonctionnement, 103 anomalies ou plaintes ont été enregistrées, se répartissant de la façon suivante :

Faits signalés	Nombre de cas
1 - Détritus disséminés	14
2 - Dépôts sauvages	33
3 - Tags et marquages intempestifs	16
4 - Signalétique sauvage	12
5 - Divers	6
7 – Non-remise en état d'un chantier d'exploitation	10
8 - Pollution externe	7
9 - Sites et parkings	2
Total	**103**

PDF Compressor Pro

Ces faits sont d'une gravité variable, allant de la simple négligence à des actes de délinquance susceptible de poursuites judiciaires. Ces atteintes au patrimoine forestier sont également variables quant à leurs conséquences et à la possibilité de les « réparer » ou de rétablir la situation antérieure.

On observera que près de la moitié des faits – 7 – rapportés concernent la propreté au sens large. S'agis-sant de détritus disséminés, il s'agit le plus souvent de négligence qui est le fait moins des promeneurs et autres usagers de la forêt, en général respectueux de la forêt, que d'automobilistes de passage qui s'arrêtent brièvement. On doit signaler également la réticence des conducteurs de cars de groupes scolaires à ne pas emporter comme ils le doivent les sacs poubelles et à les laisser sur place : ils sont naturellement très vite éventrés par des animaux. D'une façon générale, la propreté en forêt, y compris le bord des routes relève de l'ONF. Pour sa part les AFF assurent l'entretien, et donc la propreté des sentiers bleus. La réaction de l'ONF aux signalements de dépôts de gravats ou de détritus est rapide et efficace. Sur l'année 2012, on a pu constater une nette amélioration de la propreté du bord des routes ; les gravats signalés sont également rapidement enlevés. Cependant le caractère récurrent de ces faits et le coût pour l'ONF heureusement soutenu par ses partenaires (180 000 € en 2012) devraient conduire à des actions de fond, dont certaines ne peuvent avoir qu'un effet sur le long terme.

S'agissant des tags et de la signalétique sauvage sur les rochers, leur nettoyage pose un problème technique. En effet, le grès étant poreux, l'effacement des tags ou de la signalétique par des produits détergents peut endommager les rochers et laisser une « cicatrice » peu esthétique.

La remise en état des chantiers d'exploitation de même que l'enlèvement des grumes est bien prévue au cahier des charges annexé au contrat signé par l'exploitant. Cependant il dispose d'un délai qui peut aller jusqu'à plusieurs mois après la fin du chantier. Ainsi la remise en état peut prendre un certain temps Il arrive que la société, en particulier lorsque son siège est à l'étranger, ait tendance à négliger ces délais et cette remise en état. Il appartient à l'ONF de bien veiller à ce que la caution prévue au contrat ne soit rendue qu'après avoir vérifié que le cahier des charges a bien été respecté..

Par-delà les actions immédiates, il convient de prendre un certain nombre de mesures, dont certaine ne peuvent avoir d'effet qu'à terme. Il en est ainsi des mesures « pédagogiques » au sens large du terme. L'ONF, à travers le Centre d'initiation de la Forêt de la Faisanderie, le Conseil général avec notamment le centre d'Eco-tourisme de Franchard, notre Association à travers ses publications et ses initiatives auprès des jeunes s'y emploient. D'une façon, plus générale toutes les Associations s'intéressant à la forêt de Fontainebleau peuvent contribuer à cet effort pédagogique de même que les établissements scolaires du pays de Fontainebleau. Une campagne sur le thème de la « Forêt propre »

PDF Compressor Pro

pourrait être organisée en partenariat avec les collectivités locales, notamment les municipalités du pourtour de la forêt. Une campagne d'information auprès des communes et de la presse locale a été diffusée par l'ONF cet été. Elle sera renforcée en 2013. Il pourrait être également rappelé aux sociétés de transports publics, notamment celles qui assurent des transports scolaires, la nécessité veiller à la propreté de la forêt et que des consignes soient bien données en ce sens à leurs chauffeurs. En outre, une journée propreté, pourrait être ainsi organisée sous le pilotage de l'ONF avec l'ensemble de ces associations. À l'occasion de la semaine du développement durable, qui aura lieu cette année du 30 mars au 7 avril, une grande opération de nettoyage de la forêt et de sensibilisation sera organisée cette année dans le cadre du label « forêt d'exception ». Les médias seront sollicités à cette occasion. Par ailleurs il appartient à l'ONF de s'assurer que les exploitants ferment bien les barrières sur les routes forestières de façon à empêcher aux véhicules de pénétrer dans le cœur de la forêt. Des mesures à caractère plus répressifs devraient être mises en œuvre à l'égard des entreprises déposant leurs gravats en forêt : il conviendra de veiller à ce que les procès verbaux qui seront établis soient bien suivies de peines dissuasives, bien que le flagrant délit soit difficile à établir. L'attention des services du procureur pourrait être attirée sur ce point.

Ces pistes de réflexion et d'actions sont actuellement débattues au sein du comité « Accueil du Public » du Comité de pilotage de « Fontainebleau, Forêt d'exception ». Il est clair que l'ONF en tant que gestionnaire de la forêt joue un rôle central de coordination tant en matière de propreté que de surveillance des activités des exploitants forestiers. Mais son action ne pourra être efficace que si toutes les parties prenantes – services de l'État, communes, associations, établissement scolaires – se mobilisent. Pour leur part, les Amis de la forêt sont prêts à s'associer à toute initiative permettant de réduire les atteintes de plus en plus nombreuses au patrimoine forestier.